

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1651

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihj, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1651**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte et inscription dans le projet d'ensemble

Le soutien à l'association ECS s'inscrit dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Arsenal Carnot-Parmentier de la Ville de Saint-Fons, signée par la Métropole de Lyon le 22 janvier 2020 avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Pour le centre-ville de Saint-Fons, le projet conventionné doit permettre de poursuivre la transformation de ce quartier qui accueille 35 % de la population de Saint-Fons, soit 64 % du parc social de la Ville.

Le projet d'aménagement d'ensemble fait l'objet d'une labellisation EcoQuartier, conformément à la délibération du Conseil n° 2017-2022 du 11 septembre 2017. L'un des engagements de cette labellisation concerne la mobilisation des habitants et la mise en place de méthodes innovantes pour les associer au projet.

Dans ce cadre, l'association ECS intervient, d'une part, à l'animation d'un jardin pédagogique dans le passage Victor Hugo et, d'autre part, dans la pépinière urbaine de la résidence des Buissons. Le soutien à l'association ECS a été approuvé par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020.

II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020

La délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020, relative au soutien financier de la Métropole à l'association ECS, a approuvé une subvention et une convention dont les contenus sont erronés au niveau des conditions des versements. La convention vise à attribuer une subvention à l'association ECS pour les activités décrites ci-dessus.

Il est proposé qu'une subvention soit attribuée à l'association ECS pour une durée de 3 ans maximum : de novembre 2020 à novembre 2023, pour un montant total maximum de 120 000 €. Cette subvention sera répartie sur les 3 années. Le montant de la subvention de 40 000 € serait versé chaque année et s'appuierait sur la production d'un bilan annuel par l'association et la vérification de l'atteinte des objectifs de l'action, détaillés dans le cahier des charges annexé à la convention initiale.

La Métropole sollicitera pour ces dépenses les co-financements de l'ANRU et la Banque des territoires prévus dans la maquette financière de la convention NPNRU Arsenal Carnot-Parmentier, à hauteur respectivement de 54 000 € et 6 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0319 du 16 novembre 2020,

b) - l'avenant à la convention avec ECS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention versée par délibération n° CP-2020-0319 susvisée.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer l'avenant à la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301164-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
